

CONDITIONS DE PARTICIPATION

3 MENSUALITÉS DE LEASING OFFERTES

L'action *3 mensualités de leasing offertes* est organisée par Mobilize Financial Services, une marque commerciale de RCI FINANCE SA, Bergermoosstrasse 4, 8902 Urdorf, Suisse (ci-après "RCI" appelé) effectué.

- 1. Dans le cadre de cette action, les participants qui optent pour un leasing pour un Dacia Duster ou un Sandero avec Mobilize Financial Services bénéficient d'un remboursement de 3 mensualités, jusqu'à un maximum de CHF 1000.
- 2. L'action est valable pour tous les clients particuliers et indépendants (pour les flottes, l'action était valable jusqu'au 30.06.2024) domiciliés en Suisse qui souscrivent un contrat de leasing pour le Dacia Duster (code modèle JD1) ou Sandero (code modèle BI1) avec Mobilize Financial Services. L'action n'est pas valable pour le All-New Duster (code modèle DU3).

L'action *3 mensualités de leasing offertes* débute le 01.12.2023 pour le Duster et le 02.04.2024 pour le Sandero et dure jusqu'au 31.12.2024. Les contrats de leasing conclus après l'expiration de la durée de l'action ne sont plus pris en compte pour l'action *3 mensualités de leasing offertes*. C'est la date de conclusion du contrat qui est déterminante.

- 3. Pour pouvoir profiter de l'action *3 mensualités de leasing offertes,* vous devez vous inscrire avant le 31.01.2025 sur le lien suivant: http://www.mobilize-fs.ch/fr/duster-3-mois-offerts/Formulaire
- 4. Pour vérifier l'inscription et procéder au remboursement, le client remplit le formulaire en ligne dans lequel il communique à RCI son nom, son adresse, ses coordonnées bancaires et le numéro du contrat de leasing.
- 5. Sont exclus de la participation les employés de RCI Finance SA, Renault Suisse SA ainsi que les employés du réseau de concessionnaires Renault et Dacia.
- 6. Dès que l'inscription à l'action est terminée, les participants reçoivent un e-mail de confirmation avec les informations qu'ils ont remplies dans le formulaire en ligne.
- 7. Le remboursement est versé sur le compte indiqué par le client 3 mois après le début du contrat de leasing. Il n'est pas transmissible et n'est pas versé en espèces.
- 8. En cas de résiliation anticipée du contrat de leasing avant le versement du remboursement ou en cas d'annulation du contrat de leasing, le client perd son droit au remboursement
- 9. RCI se réserve le droit de déclarer nulles les inscriptions incomplètes, erronées ou non conformes aux présentes conditions de participation.
- 10. RCI se réserve le droit d'interrompre ou de mettre fin prématurément à l'action à tout moment pour des raisons importantes.



- 11. RCI se réserve le droit d'exclure les participants qui font usage de matériel inexact, trompeur ou frauduleux et, si nécessaire, d'engager des poursuites judiciaires contre les participants fautifs.
- 12. Les informations personnelles fournies dans le cadre de cette action ne seront supprimées qu'à la fins de l'action *3 mensualités de leasing offertes* et conformément à la politique de confidentialité de RCI. (https://www.mobilize-fs.ch/fr/meta/Protection-des-donnees).
- 13. Les présentes conditions sont soumises au droit suisse. Le lieu de juridiction est Dietikon.